

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au Centre d'opération sis au 1100, rue St-Omer à Lévis, **le mardi vingt et un (21) juillet deux mille quinze à 8h30**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Mario Fortier, Vice-président
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Directeur général adjoint
Mme Francine Marcoux, trésorière

CE SONT JOINTS PAR TÉLÉPHONE :

M. Michel Turner, Administrateur
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C
M. Serge Côté, Administrateur

SONT ABSENTS :

M. Réjean Lamontagne, Administrateur
Mme Ann Jeffrey, Administratrice
M. Pierre Lainesse, Administrateur

-ORDRE DU JOUR-

***** **PÉRIODE DE QUESTIONS** *****

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire *** **en début** *** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 13 juillet 2015
4. Adjudication du contrat de construction du terminus léger de la traverse de Lévis à l'entreprise Allen Entrepreneur Général inc.
5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

1.- Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2015-104-

Il est proposé par Madame Nathalie Plante
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire tenue par conférence téléphonique du mardi 21 juillet 2015 soit adopté tel lu.

Adoptée.-

2.- Période de questions

Aucune question

3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 13 juillet 2015

- RÉSOLUTION 2015-105-

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 13 juillet 2015 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

4.- Adjudication du contrat de construction du terminus léger de la traverse de Lévis à l'entreprise Allen Entrepreneur Général inc.

RÉSOLUTION 2015 -106-

CONSIDÉRANT : la résolution 2014-111 adoptée le 19 juin 2014, autorisant la Direction générale à aller en appel d'offres public (Système électronique d'appels

d'offres -SEAO) pour la construction des stations concept au Terminus de la traverse de Lévis-Québec;

CONSIDÉRANT QUE : suite à cet appel d'offres, trois (3) entreprises ont déposé une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE : l'entreprise Allen Entrepreneur Général inc. a présenté la soumission conforme la plus basse;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil octroie le contrat pour la construction du terminus léger de la traverse de Lévis à l'entreprise Allen Entrepreneur Général inc. au montant de 623 800\$ avant taxes applicables;

QUE messieurs Michel Patry, Président et Jean-François Carrier, directeur général soient autorisés à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.-

5.- Période de questions

Aucune question

6.- Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2015-107-

Il est proposé par Madame Nathalie Plante
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois